

Manifestations, subventions, réservations de salles

Vous êtes fortement mobilisés dans l'animation locale de votre ville, nous vous proposons cet espace afin que vous y trouviez tous les éléments d'informations nécessaires à votre activité.

Depuis janvier 2012, il est possible de procéder à la création d'une association en ligne sur le site [service-public.fr rubrique association](http://service-public.fr/rubrique/association).

Demandes de manifestations à Croissy-sur-Seine

Afin de pouvoir organiser un événement à Croissy, vous devrez envoyer votre demande via le formulaire suivant en spécifiant bien l'objet de votre demande :

<https://www.croissy.com/demande-de-manifestations>

Pour la réalisation de vos supports de communication

1. Merci de bien vouloir utiliser les différents canevas mis à votre disposition dans le cas d'un événement à Chanorier (version [or/blanc](#), version [classique](#) et version [blanche](#)) ou dans la ville (version [bleu](#) ou version [blanche](#))

2. Puis à nous envoyer vos réalisations pour validation et valorisation à communication@croissy [dot] com (communication[at]croissy[dot]com)

Aucun affichage ou aucune promotion via le web ne pourra être envisagé en cas de non-respect de la charte graphique de la ville

Subventions (associations uniquement)

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2024 de la Commune, nous vous invitons à déposer votre demande de subvention éventuelle auprès du service financier.

Nicolas REVAUX,
Directeur des Ressources Internes
nicolas [dot] revaux@croissy [dot] com (nicolas[dot]revaux[at]croissy[dot]com)

Documents à télécharger :

Fichier

[cerfa_15059-02.pdf \(.pdf - 75.09 Ko\)](#)

Fichier

[lettre_aux_presidents_2025.pdf \(.pdf - 229 Ko\)](#)

Fichier

[dossier_type_demande_sub_2025.doc \(.doc - 50.5 Ko\)](#)

Voici un rappel des critères d'attribution :

- Vie statutaire : PV de la dernière AG
- Situation financière
- Bilan d'activité de l'année scolaire écoulée
- Implication : visibilité de l'association en dehors de ses activités propres
- Rayonnement hors Croissy
- Projets, capacité à se renouveler, à évoluer
- Actions intergénérationnelles
- Ouverture aux autres

Réservation de salles et demandes d'intervention

Chanorier

La ville de Croissy est en charge de la gestion et de la politique culturelle des 9 sites constituants

(château, chapelle, orangerie, Maison Charité, bâtiment culturel, le pôle muséographique, parc Chanorier, la Verrière).

[Fichier
formulaire_reservation_despaces_chanorier_24_1.pdf \(.pdf - 271.49 Ko\)](#)

Vos contacts :

- L'adresse générique de Chanorier pour les réservations de salle - chanorier@croissy [dot] com
- Les gardiens pour l'organisation sur site - 06 83 23 24 77

Faites parler de vous sur nos supports de communication

Communication numérique

Les supports numériques vous sont ouverts et permettent une large et facile diffusion auprès des croissillons.

Pour cela, envoyez vos communications par mail au webmestre : communication@croissy [dot] com (communication[at]croissy[dot]com) - 01 30 09 31 92

Vous pouvez aussi publier vos événements sur l'agenda de la ville.

Le magazine Côté Croissy

Ce magazine paraît tous les 2 mois, il est lié à des contraintes de dates d'édition, mise en page et place.

Pour que vos communications soient publiées dans le magazine de la ville, merci de les faire connaître au Service Communication 2 mois avant la sortie du magazine.

La direction de la publication se réserve le droit de sélectionner les informations et/ou photos les plus appropriées à la ligne éditoriale définie. Envoyez vos textes à communication@croissy [dot] com (communication[at]croissy[dot]com)

FORUM DES ASSOCIATIONS

Chaque année, à l'occasion de la Fête de la Carotte, le forum des associations permet aux associations croissillonnes de promouvoir leur activité.

rgba(255,255,255,1)